

## Conseil Municipal de Cuges les Pins, lundi 22 mai 2017

Intervention de André Lambert

Projet de délibération n° 20170522- 005

Objet : ENVIRONNEMENT – EAU - Gestion de l'eau

En matière de correction d'erreur dans le contrat avec la SPL « l'eau des collines » j'ai une suggestion à présenter.

J'ai soulevé, la dernière fois lors du conseil du 7 novembre 2016, le problème de la reconduction dans le contrat avec la SPL pour l'eau livrée par camions, des tarifs discriminatoires pratiqués par la SEM et répercutés par la mairie – pour mémoire un prix facturé de 4.20€ le m<sup>3</sup> -

Mon intervention est restée sans effet, et les prix ont été maintenus.

Or, j'observe aujourd'hui dans la facturation d'une livraison par la SPL que, si le prix n'a pas globalement changé, soit 73.61 € pour 10 m<sup>3</sup> livrés sur la commune, le détail des postes est nouveau :

Consommation en m<sup>3</sup> 10 , 7.3027 € TTC

Forfait livraison 1 , 62.3083

Précédemment, la livraison (déplacement + personnel) se montait à : 12.85 + 18.76 = 31 .61 € TTC

Si le prix de vente de l'eau a été effectivement rectifié , on constate que **le forfait livraison est passé de 31.61 à 62.31 € , soit une augmentation de 97 %.**

Je profite des corrections sur le contrat pour demander une rectification de cette augmentation particulièrement lourde et, jusqu'à présent non justifiée.